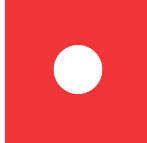


Tout ce qui change en 2026

hellio

Jeudi 12 février 2026 - 14 h





Sommaire

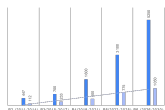
1. Contexte et ambitions de la P6 (2026-2030)
2. P5 vs P6 : changements majeurs
3. Rénovation d'ampleur d'une maison individuelle
BAR-TH-174
4. Rénovation d'ampleur d'un appartement
BAR-TH-175
5. Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel
collectif BAR-TH-177
6. Évolutions et nouvelles FOST en P6 pour le
Chauffage



Contexte et ambitions de la P6 (2026-2030)

Entrée en vigueur : **1er janvier 2026**

Durée : **5 ans (2026-2030)**



Hausse des obligations

P5	P6
775 TWhc / an	1 050 TWhc / an
3 100 TWhc / 4 ans	5 250 TWhc / 5 ans
25 % précarité	26,7 % précarité
+35 % d'obligation annuelle	

L'ambition ?

- Accélérer massivement la rénovation énergétique
- Décarboner le parc existant
- Prioriser au logement collectif
- Lutter contre la précarité énergétique
- Renforcer le dispositif

La P6 est plus exigeante que la P5 :

- Des objectifs plus élevés
- Des règles plus strictes
- Des contrôles renforcés

P5 vs P6 : changements majeurs

	P5	P6
Obligations	775 TWhc/an	1 050 TWhc/an
Part précarité	25%	26,7%
Rénovation globale	BAR-TH-174/175 Logement individuel BAR-TH-177 Logement collectif	Les fiches sont maintenues sans montant minimum Les dates sont prolongées sur la période Les conditions et justificatifs sont renforcés
CEP électricité	ancien coefficient (2,3)	attestation ADEME possible (nouveau coefficient électricité appliqué 1,9)
Coup de Pouce Chauffage	forfait prédéfini montant d'incitation minimum	application d'un coefficient multiplicateur Suppression du montant minimum d'incitation
Chauffage collectif (fost)	anciennes fiches éligibles au CDP	nouvelles fiches éligibles (BAR-TH-178, 179, 180...) suppression de certaines fiches (PAC hybride, biomasse collective...)
Réseaux de chaleur	un coup de pouce par bâtiment	CDP applicable une seule fois par sous-station obligation de réseau de chaleur "efficace"

Rénovation d'ampleur d'une maison individuelle

BAR-TH-174

Périmètre d'intervention

- La maison constitue l'intégralité du bâtiment
- Maîtrise complète de l'enveloppe (murs, toiture, plancher bas, menuiseries)
- Intervention possible sur tous les systèmes (chauffage, ECS, ventilation)

Le gain énergétique dépend uniquement des travaux réalisés sur la maison

Conditions principales

- Audit énergétique réglementaire préalable obligatoire
- Gain ≥ 2 classes dans l'audit
- Audit avant / après travaux
- Travaux cohérents avec le scénario d'audit
- Justificatifs techniques renforcés

Spécificités techniques

- Attestation ADEME possible (nouveau coefficient électricité)
- Rénovation possible en 1 ou 2 étapes

Coup de Pouce BAR TH 174

- Prolongé en P6
- Pas de montant minimum d'incitation
- Logement occupé à titre de résidence principale



Rénovation d'ampleur d'un appartement

BAR-TH-175

Périmètre d'intervention

- Logement situé dans un bâtiment collectif
- Intervention limitée aux éléments privatif

Peuvent être traités :

- Menuiseries du logement
- Parois donnant sur extérieur ou locaux non chauffés
- Système individuel éventuel

Ne peuvent pas être traités :

- Toiture du bâtiment
- Murs communs
- Système collectif

Le gain énergétique peut dépendre de la performance globale du bâtiment

Conditions principales

- Audit énergétique réglementaire préalable obligatoire
- Gain ≥ 2 classes dans l'audit
- Audit avant / après travaux
- Travaux cohérents avec le scénario d'audit

Spécificités techniques

- Attestation ADEME possible (nouveau coefficient électricité)
- Rénovation possible en 1 ou 2 étapes (cadre strict)

Coup de Pouce BAR TH 174



Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel collectif

BAR-TH-177

Périmètre d'intervention

- Opération réalisée à l'échelle du bâtiment collectif entier
- Gain énergétique mesuré sur l'ensemble du bâtiment

Travaux pouvant porter sur :

- Isolation des murs
- Isolation toiture / combles
- Isolation planchers bas
- Menuiseries
- Systèmes de chauffage collectifs
- Ventilation

Conditions principales

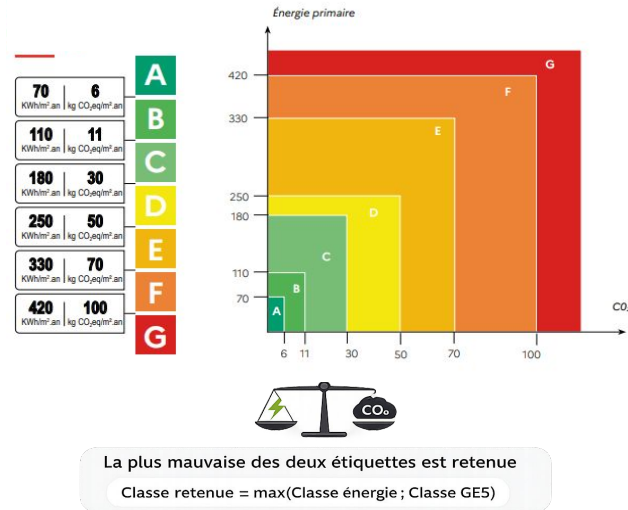
- Audit énergétique préalable obligatoire
- Gain ≥ 2 classes dans l'audit
- Audit avant / après travaux
- Travaux cohérents avec le scénario d'audit

Spécificités techniques

- Attestation ADEME possible (nouveau coefficient électricité)
- Rénovation possible en 1 ou 2 étapes (cadre strict)

Coup de Pouce BAR TH 177

- Prolongé en P6



Évolutions et nouvelles FOST en P6 pour le Coup de pouce Chauffage

Évolution du périmètre des fiches :

Fiches supprimées ou non prolongées en CDP

- BAR-TH-165 : Chaudière biomasse collective (*non prolongées en CDP*)
- BAR-TH-166 : Pompe à chaleur collective air/eau ou eau/eau
- BAR-TH-159 : Pompe à chaleur hybride (individuel) (*non prolongées en CDP*)

Nouvelles fiches introduites / mises en avant en P6

- BAR-TH-178 : Pompe à chaleur géothermique (sonde ou nape)
- BAR-TH-179 : Pompe à chaleur collective de type air/eau
- BAR-TH-180 : Pompe à chaleur eau/eau ou eau glycolée/eau

En P6, le CDP Chauffage résidentiel privilégie fortement les solutions géothermiques et PAC collectives décarbonées, tout en supprimant certaines fiches biomasse et hybrides. (+détails tableau suivant)



Coup de pouce Chauffage

Fiches	Situation en P6
BAR-TH-113 : Chaudière biomasse individuelle	CDP maintenu : CEE FOST x5 + Pas de montant minimum
BAR-TH-171 : Pompe à chaleur de type air/eau	CDP maintenu : CEE FOST x5 + Logement occupé à titre de résidence principale + Pas de montant minimum
BAR-TH-172 : Pompe à chaleur de type eau/eau ou sol/eau	CDP maintenu : CEE FOST x5 + Résidence principale + Pas de montant minimum
BAR-TH-143 : Système solaire combiné	CDP maintenu : CEE FOST x2 + Résidence principale + Pas de montant minimum
BAR-TH-112 : Appareil indépendant de chauffage au bois	CDP maintenu : CEE FOST x4 (ménages classiques) / CEE FOST x5 (ménages modestes) + Pas de montant minimum
BAR-TH-137 : Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur individuel	CDP maintenu : CEE FOST x2 (ménages modestes) / CEE FOST x1,5 (autres ménages) + Résidence principale + Pas de montant minimum
BAR-TH-137 : Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur collectif	Si 1 ou plusieurs bâtiments raccordés à une même sous-station pour un total $X \leq 125$ logements : $24\,000 \times \text{Nb de logements raccordés à la sous-station} + 9\,000\,000$ Si 1 ou plusieurs bâtiments raccordés à une même sous-station pour un total $X > 125$ logements : $54\,000 \times \text{Nb de logements raccordés à la sous-station} + 5\,200\,000$
BAR-TH-159 : Pompe à chaleur hybride	Pas de prolongement du CDP en P6
BAR-TH-165 : Chaudière biomasse collective	Pas de prolongement du CDP en P6
BAR-TH-166 : Pompe à chaleur collective de type air/eau ou eau/eau	Abrogation FOST + suppression CDP
BAR-TH-178 : Système géothermique	Nouvelle fiche : CEE FOST x5 si remplacement chaudière gaz / fioul / charbon
BAR-TH-179 : Pompe à chaleur collective de type air/eau	Nouvelle fiche : CEE FOST x3 si remplacement chaudière gaz / fioul / charbon
BAR-TH-180 : Pompe à chaleur collective de type eau/eau ou eau glycolée/eau	Nouvelle fiche : CEE FOST x4 si remplacement chaudière gaz / fioul / charbon

Autres Évolutions

Renforcement des contrôles en P6

- Contrôles COFRAC renforcés
- Exigence de traçabilité accrue
- Vérification audit / DPE / scénario
- Encadrement renforcé des bonifications
- Entreprise RGE

Sous-traitance limitée (rangs)

- À partir du 01/01/2026 :
 - Limitation à 2 rangs en logement individuel
 - 3 rangs en collectif
- À partir du 01/01/2027 :
 - L'entreprise facturante doit être RGE

Autres

- Fiche supprimée pour le désembouage collectif



Contactez Hellio dès maintenant pour structurer votre projet et obtenir les meilleures aides possibles.



Laurence
MAHOUEAU

Directrice du
Logement social et des
marchés publics

lmahoudeau@hellio.com
06 42 08 25 03



Nada **BENZIDAN**

Ingénieure d'affaire
Logement social

nbenzidan@hellio.com
06 84 40 49 18

Liens pratiques

Site Hellio :

<https://logementsocial.hellio.com/>

Nos Webinaires :



Coup de pouce
Rénovation
Globale
BAR-TH-177



Coup de pouce
Rénovation
d'ampleur
BAR-TH-174 & 175



Coup de pouce
Chauffage
Résidence
collective ou
individuelle



La géothermie
dans le logement
social
BAR-TH-178

Merci pour votre présence

Questions / Réponses

Merci

hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy

hellio.com

